

CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

PRE-INSCRIPTIONS 2019-2020

Cycle d'Orientation Professionnelle
Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur

-en préfiguration-

**-Perfectionnement
- C.O.P
INTRUMENT**

*Insérer
une
photo
d'identité*

NOM et prénom du candidat :

Cocher la discipline choisie :

- | | | | |
|--------------------------------------|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> violon | <input type="checkbox"/> piccolo | <input type="checkbox"/> trompette | <input type="checkbox"/> piano |
| <input type="checkbox"/> alto | <input type="checkbox"/> flûte traversière | <input type="checkbox"/> trombone | <input type="checkbox"/> Musique de chambre
(deux pianos...) |
| <input type="checkbox"/> violoncelle | <input type="checkbox"/> clarinette | <input type="checkbox"/> « Pratique des
Nouveaux Langages »
(Musique
contemporaine) | <input type="checkbox"/> Musique ancienne 0
clavecin, 0 violon
baroque, 0 violoncelle
baroque, 0 guitare
baroque et renaissance, 0
flûte à bec 0 <i>chant
baroque (voir dossier
spécifique)</i> |
| <input type="checkbox"/> contrebasse | <input type="checkbox"/> saxophone | | |

Le dossier d'inscription est à remettre à l'accueil du conservatoire Henri DUTILLEUX

(Possibilité d'envoi avec les tous les documents demandés à :

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Clamart

(Inscription CPES-COP et perfectionnement)

Place Jules Hunebelle - 92140 CLAMART

Date limite de dépôt du dossier : 30 septembre 2019

Concours d'admission :

Suite à inscription, les candidats aux examens d'entrée en CPES seront convoqués du 1er au 18 octobre 2019 (sauf jazz le 24 septembre)- Voir en dernière page les dates et programmes selon les disciplines:

Seront refusés :

- Les dossiers incomplets, ou hors délais, ou envoyés ailleurs qu'à l'accueil du conservatoire de Clamart.

Date de réception du dossier au conservatoire :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVENom : Mme M

Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Mobile :

Courriel (en majuscules) :@.....

Secteur de résidence pour les Clamartois :

 Centre Gare Garenne-Trivaux-3f Percy-Schneider Jardin Parisien Plaine Galvent -CorbyEn **SEPTEMBRE 2019** l'élève sera : Scolarisé : établissement, ville..... niveau scolaire Etudiant : établissement, ville..... cursus..... En activité professionnelle : Autre :**RESPONSABLES LEGAUX DE L'ELEVE**

Nb : le responsable 1 est la personne ayant la charge financière de la scolarité de l'élève (droits d'inscriptions, cotisations, locations d'instruments le cas échéant).

Les correspondances seront adressées à ce responsable.

RESPONSABLE 1 Père Mère

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tel domicile :

Tel mobile :

Tel pro :

Courriel :

Profession :

RESPONSABLE 2 Père Mère

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tel domicile :

Tel mobile :

Tel pro :

Courriel :

Profession :

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Lien :

Prénom :

Téléphone :

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUESUn dossier de préinscription ou de réinscription a-t-il été déposé dans un autre conservatoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris ? oui non Si oui merci de préciser Antony Bagneux Bourg la Reine/Sceaux Châtenay-Malabry Châtillon Fontenay-aux-Roses Malakoff Montrouge

S'agit-il de votre première demande d'inscription au Conservatoire Henri Dutilleux de Clamart ? oui non

Dans quel cadre le candidat a-t-il suivi ses études musicales :

Dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé (conservatoire, etc) ?

nom et localisation de l'établissement : _____

Autre (association, structure privée, cours particuliers, etc.) ? _____

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Attestation et/ou diplômes justifiant votre niveau dans la discipline présentée (sauf s'ils ont été obtenus au sein du Conservatoire Henri Dutilleux de Clamart) Et lettre de motivation.

Attestation d'assurance en responsabilité civile

Photographie d'identité (*à insérer en page 1 ou coller, avec nom au dos*)

Chèque relatif aux droits d'inscriptions (12,40€ pour les candidats domiciliés dans une des villes du territoire Vallée Sud – Grand Paris, 24,80€ pour les autres)

Carte de Quotient Familial (pour les candidats domiciliés sur le territoire) – à faire calculer à la Mairie de Clamart en septembre et à fournir avant le début des cours

ACCOMPAGNEMENT

Le Conservatoire met un pianiste accompagnateur à disposition des candidats (deux répétitions possibles, de 45' à 1h selon le programme et selon les disponibilités).

Choix :

Accompagnateur du Conservatoire Henri Dutilleux*

Accompagnateur personnel

*Préciser s'il s'agit d'un programme autre que celui imposé (autre concours d'entrée d'un CRR ou CRD) :

Le conservatoire vous tiendra informé par voie postale ou numérique de l'acceptation ou du refus de votre dossier.

En cas d'acceptation, une convocation au concours d'entrée (entre le 1^{er} et 18 octobre, et jazz le 24 septembre) vous sera envoyée.

INFORMATIONS CONCERNANT LA FACTURATION

Je souhaite régler la cotisation annuelle en une fois trois fois

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Information sur les activités du Conservatoire :

Vous êtes susceptibles de recevoir par courriel des informations sur les activités du conservatoire Henri Dutilleux.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Si vous vous opposez à ce que vos coordonnées électroniques (courriel) soient transmises, cochez la ou les cases correspondantes :

- aux Etablissements culturels de la ville de Clamart et de Vallée Sud – Grand Paris

- et aux Représentants des parents d'élèves du conservatoire Henri Dutilleux

Les données personnelles recueillies par le conservatoire de musique et de danse Henri Dutilleux ont pour seule finalité la gestion administrative des élèves « et l'établissement de statistiques ». Votre adresse postale personnelle, rendue anonyme, est susceptible d'être utilisée à des fins de statistiques et cartographies générales et non personnalisées de la provenance du public du conservatoire.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général pour la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation.

Vous pouvez exercer vos droits sur les données personnelles vous concernant sur simple demande :

par courriel à l'adresse : dpo@valleesud.fr

ou sur le formulaire suivant : <https://www.valleesud.fr/fr/formulaire-de-demande-informations-personnelles>

ou par voie postale : Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, le Délégué à la protection des données, 28, rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de Vallée Sud - Grand Paris : www.valleesud.fr rubrique « RGPD ».

La prise de vue (photographies ou vidéos) et la publication de l'image de l'élève ci-dessus nommé sur différents supports, y compris numériques et sur internet, magazines distribués par la ville de Clamart et l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris ou tout autre document relatif au conservatoire pour une période d'une année scolaire. Ces prises de vue n'ont en aucun cas un but commercial. Les éventuels commentaires accompagnant la production des images respectent la réputation de l'élève.

Je soussigné(e).....

- certifie en tant que responsable légal de l'élève, ou en tant qu'élève majeur, l'exactitude des informations communiquées et m'engage à informer dans les plus brefs délais le secrétariat du conservatoire Henri Dutilleux de Clamart, de tout changement de situation ou de coordonnées.

- déclare avoir pris connaissance de la charte d'inscription, du règlement des études et du règlement intérieur, et m'engage à en respecter les modalités.

Droit à l'image : j'autorise je n'autorise pas

Date :/...../2019

Signature :

CONSERVATOIRE « HENRI DUTILLEUX »

à Rayonnement Départemental de Clamart Vallée Sud -Grand Paris

DIRECTEUR : Jean-Marie SCIESZKA

Place Jules Hunebelle, 92140 Clamart / 01 55 95 92 72

conservatoire.clamart@valleesud.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Le cursus s'adresse à des élèves titulaires au minimum d'un Brevet d'Études Musicales de fin de 2ème cycle. DE préférence au moins une année préalable « d'orientation », en de troisième cycle court est souhaitable.

Le concours d'admission est commun aux CRD de Clamart et de Bourg la Reine-Sceaux, mais en s'inscrivant dans un CRD, les élèves choisissent le CRD où ils effectuent leurs études dans la dominante instrumentale.

Certaines UV spécifiques d'enseignement peuvent être suivies dans l'un des deux établissements.

La formation représente 750 heures (sur deux à quatre ans maximum). Des équivalences peuvent être attriculées aux candidats titulaires de diplôme musicaux universitaires ou de DEM de disciplines d'érudition, ou diplômes d'enseignement supérieur en musique. Néanmoins la formation ne peut comporter uniquement des cours instrumentaux : La pratique collective, la participation aux cours spécifiques, master class, projets, est obligatoire.

Pour les candidats déjà titulaires d'un DEM : les candidats en CPES s'inscrivent en perfectionnement et passeront un prix de Perfectionnement après un an, (ou deux ans sur décision de la direction).

Les candidats non titulaires d'un DEM ou DNOP peuvent se présenter en COP en vue d'obtenir un DEM

Calendrier et programmes des examens d'admission :

Suite à inscription avant le 30 septembre, les candidats aux examens d'entrée en CPES-COP-Perfectionnement seront convoqués entre le 1er et le 18 octobre 2019 (sauf jazz le 24 septembre à Bourg la Reine-Sceaux)-

(Pour le CRD de Bourg la Reine-Sceaux : en téléchargement sur le site du CRD de Bourg la Reine)

Pour les candidats au CRD de Clamart : Programme de 15 à 20 mns (le candidat pourra être entendu dans une partie du programme), comportant au minimum deux à trois œuvres d'époques et styles différents.

Un programme spécifique est parfois imposé par instrument. Tout programme imposé au CRD de Bourg la Reine et aux CNSM de Paris et Lyon et dans un CRR d'Ile de France est admis.

Mardi 24 septembre (Jazz, -pour Clamart et Bourg la Reine-examen se déroulera à l'EIDIM de Bourg La Reine)

Mardi 1 er octobre : Chant lyrique -pour Clamart et Bourg la Reine-, (examen se déroule à Clamart)

Mercredi 2 octobre : orgue -pour Clamart et Bourg la Reine- (**l'examen se déroulera à Bourg la Reine**)

Jeudi 3 octobre : Alto et violon -pour Clamart et Bourg la Reine-, (examen se déroulera à Clamart)

Vendredi 4 octobre : Cuivres -pour Clamart et Bourg la Reine-, (examen se déroulera à Clamart)

Lundi 7 octobre : matin : Guitare (**dans la journée du 7 et le 8 : Entrée en théâtre et marionnettes**)

Vendredi 11 octobre : Clavecin -pour Bourg la Reine-, **viole de gambe et violoncelle baroque** -pour Clamart et Bourg la Reine- (examen se déroulera à Clamart).

Lundi 14 octobre : Clarinette et saxophone -pour Clamart et Bourg la Reine-, (l'examen se déroulera à Clamart)

PROGRAMME, concours entrée COP, dominante saxophone :

- *UNE étude au choix de Ferling lente accompagnée au piano, ed. Billaudot, coll. V. David, version de Gaetano Di Bacco. (Au choix : 1-3-5-7-9)*

+ - *UNE étude au choix parmi les : Etudes de Dont (ed. Billaudot, coll. V. David),*

OU Nouvelles études variées de Jean-Marie Londeix (ed. Leduc)

OU Etudes de Guy Lacour sur les modes à transpositions limitées (ed. Billaudot)

+ *Au choix :*

- *Une Fantaisie pour flute seule de G.P. Telemann, ed. au choix, tonalité au choix, saxophone au choix.*

OU - un mouvement au choix d'une suite pour violoncelle seul de J.S. Bach, ed. au choix, tonalité au choix, saxophone au choix.

OU - un mouvement d'une sonate ou partita de J.S. Bach, ed. au choix, tonalité au choix, saxophone au choix.

Mardi 15 octobre :

-violoncelle Programme pour l'examen d'entrée:

- Un mouvement de concerto romantique

- Un mouvement extrait des suites pour violoncelle seul de Jean-Sébastien BACH n°4, 5 ou 6 (sauf préludes)

-contrebasse

-Piccolo pour Clamart : - Programme de l'examen d'entrée:

-Furstenau "Bouquet des tons" ; Étude numéro 10

-Et traits d'orchestre : « Ma mère l'oye » de Maurice Ravel et « La Scala di Seta » de Rossini

-clavecin et chant baroque -pour Clamart-,

(Pour le CRD de Clamart, programme d'examen d'admission en clavecin :

-Imposé: Jean-Sébastien Bach - Concerto italien BWV 971 (1er mouvement)

-Une autre pièce au choix d'esthétique différente de celle de l'imposé

Jeudi 17 octobre : Piano -pour Clamart et Bourg la Reine-, (examen se déroulera à Clamart).

Programme imposé pour le CRD de Clamart : Sonate Hob XVI.34 de Haydn, les 3 mouvements + une autre œuvre au choix d'époque et style différents.

Vendredi 18 octobre : Flûte traversière, hautbois, basson, -pour Clamart et Bourg la Reine-, (examen se déroulera à Clamart).

Programme d'examen : -Flûte traversière : 2 pièces de styles différents et d'époques différentes.